

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

# La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, par an, en avance, 21 0/0  
Abonnement à l'Album mensuel, par an, en avance, 21 0/0  
Aux deux publications réunies, par an, en avance, 42 0/0  
FRUX DES ANNONCES  
Six lignes et au-dessous, première insertion, 25 centimes  
Dix lignes et au-dessous, seconde insertion, 20 centimes  
Au-dessus par lignes, 15 centimes  
Toute insertion subséquente, le quart de prix.  
(Afranchir les lettres.)

## MAISONS &c. A LOUER.

### MAISONS ET MAGASINS

#### A Louer.

UNE MAISON, avantageusement située pour le commerce, au coin des Rues DORCHETTES et D'ARNAULT, avec un Hangar et Cour spacieuse. S'adresser à

LOUIS FLAMONDON.  
No. 177 Rue St. Paul.

#### A LOUER.

LE Magasin voisin du coin des Rues St. Paul et St. Gabriel. Ce Magasin convient surtout à un cordonnier ayant toujours été occupé comme boutique de cordonnier depuis longtemps. S'adresser à

LOUIS FLAMONDON.  
No. 177, Rue St. Paul.

### Maison et Magasin

#### A LOUER.

Le Magasin voisin du sousigné avec comptoir, Tablettes et Tuyaux au Gaz.

La MAISON faisant front sur la rue St. Jean en arrière du Magasin ci-dessus, avec une bonne cave et les Tuyaux pour l'eau. Le bas est convenable pour une office ou Magasin.

Conditions faciles.

S'adresser à  
JOHN JORDAN.  
172, Rue Notre-Dame.

#### A LOUER.

UNE MAISON et VOUTE avec ses dépendances situées dans la rue Notre-Dame, voisine de la Propriété de François Perrin Ecr. Pour les conditions, s'adresser à

LOUIS RAYMOND PLESSIS,  
Grand rue du Faubourg St. Laurent, No. 162

#### A LOUER.

UNE MAISON et Dépendances à Deux et Trois étages, située dans la rue St. Charles, voisine de la propriété occupée par M. Mack. Pour les conditions, s'adresser à

L. RAYMOND PLESSIS,  
Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. 162.

### MAISON A LOUER.

DEUX maisons sur la Rue Graig (coin de la Rue Côté avec glacière, écurie, etc.)

Deux jolies maisons situées Rue St. Joseph (Faubourg St. Joseph) pour une petite famille avec un jardin à chaque glacière écurie &c.

S'adresser à  
LOUIS DELAGRAVE.  
Rue des Commissaires  
à C. A. BRACLET N. P.

5 fév. 1847.

### PLACE SAINT-ANTOINE.

#### A LOUER.

LA MAISON et ses dépendances le No. 4 de cette place, possession au PREMIER MAI prochain.

La Maison en briques à deux étages faisant les coins des rues St. Henry et St. Maurice. Cette place est une des meilleures de ce canton pour le commerce. Un long Bail sera donné.

S'adresser à  
JEAN BRUNEAU.

#### A LOUER.

TROIS LOGEMENTS et un MAGASIN en briques à l'enclosure du Quartier Papineau, avec Cave, Cour, Ecurie, Remise, &c., dans le meilleur ordre possible.

QUATRE LOGEMENTS Rue Visitation, avec Ecurie, &c.

DEUX LOGEMENTS Rue Barré, Faubourg Saint-Joseph, avec une spacieuse Cour, Ecurie, &c.

#### A LOUER.

ET Possession donnée au 1er Mai prochain, QUATRE de ces superbes MAISONS EN PIERRE de TABLE, situées à Beaver Hill Terrace. Ces maisons sont finies dans le meilleur et dernier goût. Elles offrent tout le confort possible; on y trouve des Bains, commodités, glacières, remises, écuries et l'eau de la source, &c. Leur proximité de la ville et la beauté de la situation doit les rendre très désirables pour des familles respectables.

S'adresser à M. JOHN ATRINSON, No. 12, rue St. Paul, ou au Bureau de MM. ROBERTSON MASON & Cie., No. 143, rue St. Paul.—2 fév.

## BOULANGERIE A LOUER.

UNE MAISON d'un étage, avec une BOULANGERIE dans le rez-de-chaussée, coin des rues St. Catherine et St. Dominique. Possession le 1er octobre prochain. Prix modéré. S'adresser à  
G. REINHARDT,  
Au coin de la Grande rue St. Laurent, No. 113.  
11 septembre.

## Banque du Peuple.

### AVIS.

LES Actionnaires de cette Institution, sont notifiés par les présentes, que L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE annuelle des Actionnaires aura lieu, à leur Bureau de la Banque, rue St. François Xavier, le PREMIER MARS PROCHAIN, à 3 heures, P. M.

Par ordre,  
B. H. LEMOINE,  
Caisier.

Montréal, 2 Février, 1847.

## FEUILLETON DE LA REVUE CANADIENNE.

### LE NEVEU DE LA FRUITIÈRE.

— Comment, malheureux ! disait à son fils le père Lazare, cuisinier à Versailles, tu auras six ans à Noël, et tu ne possèdes pas encore le moindre talent d'agrément : tu ne sais ni tourner la broche, ni écumer le pot !

Et il faut avouer que le père Lazare avait quelque raison dans ses réprimandes, car, au moment où se passe cette scène, en 176... il venait de surprendre son héritier présumé en flagrant délit d'espèglerie et de paresse, s'escrimant, armé d'une brochette en guise de fleuret, contre le mur enfumé de la cuisine, sans souci d'une volaille qui attendait piteusement sur la table le moment d'être empalée, et de la marmite paternelle qui jetait en murmurant des cascades d'écume dans les cendres.

— Allons, pardonnez-lui, et embrassez-le, ce pauvre enfant : il ne le fera plus, disait une paysanne jeune encore, fruitière à Montreuil, et sœur de l'irritable cuisinier. Marthe (c'était son nom) était venue à Versailles sous prétexte de consulter son frère sur je ne sais quel procès, mais en effet pour apporter des baisers et des péchés à son neveu dont elle était folle. Tout dans le caractère et l'extérieur de cet enfant pouvait justifier cette affection extraordinaire ; car il était espiègle et turbulent, mais bon et sensible, et gentil, gentil ! qu'on se tennait à quatre en le voyant pour ne pas manger de caresses ses petites joues plus fraîches et plus vermeilles que les pêches de sa tante. Mais le père Lazare grondait toujours. Six ans ! répétait-il, et ne pas savoir écumer le pot ! Je ne pourrai jamais rien faire de cet enfant-là.

Le père Lazare, voyez-vous, était un de ces cuisiniers renforcés et fanatiques, qui regardent leur métier comme le premier de tous, comme un art, comme un culte, dont la main est posée fièrement sur un couteau de cuisine, comme celle d'un pacha sur son yatagan ; qui dépouillent une oie avec l'air solennel d'un hiérophante, consultant les entrailles sacrées, battent une omelette avec la majesté de Xerxès fouettant la mer ; qui blanchissent sous l'inamovible bonnet de coton, et tiendraient volontiers, en mourant, la queue d'une poêle, comme les Indiens dévots tiennent, dit-on, la queue d'une vache.

Quant à Marthe la fruitière, c'était une bonne et simple créature, si bonne qu'elle en était... non pas bête, comme on le dit ordinairement, mais, au contraire, spirituelle. Oui, elle trouvait parfois dans son cœur des façons de parler touchantes et passionnées.

— Frère, dit-elle tenue et pleurant presque de voir pleurer son petit Lazare, vous savez, ce grand bahut que vous trouvez si commode pour serrer la vaisselle, et que j'ai refusé de vous vendre ? je vous le céderai maintenant si vous le voulez.

— J'en donne encore dix livres, comme avant. — Frère, j'en veux davantage. — Allons, dix livres dix sous, et n'en parlons plus...

— Oh ! j'exige plus encore. C'est un trésor que je veux !

Le père Lazare regarda sa sœur fixement comme pour voir si elle n'était pas folle.

— Oui, poursuivit-elle, je veux mon petit Lazare chez moi, et pour moi toute seule. Des ce soir, si vous y consentez, le bahut est à vous, et j'emène le petit à Montreuil.

Le frère de Marthe fit quelques difficultés, car au fond il était bonhomme et bon père, mais l'enfant en litige lui faisait faire, suivant son expression, tant de mauvais sang et de mauvaises sautes... les instances de Marthe étaient si vives... et, d'un autre côté, le bahut en question était si commode pour serrer la vaisselle !... enfin, il céda.

— Viens, mon enfant ; viens, disait Marthe, en entraînant le petit Lazare vers sa carriole ; tu seras mieux chez moi, au milieu de mes pommes d'api, que tu manges avec tant de plaisir, que dans la société des oies rôties de ton père. Pauvre enfant, tu aurais péri dans cette fumée. Vois plutôt, ajouta-t-elle avec une naïve épouvante, mon bouquet de violettes, si frais tout-à-l'heure, est déjà fané ! Oh ! viens et marchons vite ; si ton père allait se dédire et te revouloir !

Le premier soin que prit la bonne tante, après avoir installé son neveu chez elle, fut de lui apprendre elle-même à lire, ce dont le père Lazare ne se fut jamais avisé ; car, totalement dépourvu d'instruction, le brave homme n'en connaissait pas le prix, et on l'eût bien étonné, je vous jure, en lui apprenant qu'une des plumes qu'il arrachait avec tant d'insouciance à l'aile de ses oies, pouvait, tombée entre des doigts habiles, bouleverser le monde. Le petit Lazare apprit vite, et avec tant d'ardeur, que l'institutrice était souvent obligée de fermer le livre la première, et de lui dire : « Assez, mon ange, assez pour aujourd'hui ; maintenant, va jouer, sois bien sage, et amuse-toi bien. » Et l'enfant d'obéir et de chevaucher à grand bruit dans la maison ou devant la porte, un bâton entre les jambes. Quelquefois l'innocente monture semblait prendre le mors aux dents. Mon Dieu, mon Dieu !

il va tomber, s'écriait la bonne Marthe, qui suivait alors l'écuyer de ses yeux ; mais elle lui voyait bientôt dompter, diriger, éperonner son manche à balai avec toute la dextérité et l'aplomb d'une vieille sorcière, et, rassurée, lui souriait de sa fenêtre comme une reine du haut de son balcon.

Cet instinct belliqueux ne fit qu'augmenter avec l'âge. Si bien qu'à dix ans, il fut nommé, d'une voix unanime, général en chef, par la moitié des bambins de Montreuil, qui se disputaient alors, séparés en deux camps, la possession d'un nid de merle. Inutile de dire qu'il justifia cette distinction par des prodiges d'habileté et de valeur. On prétend même qu'il arriva de gagner quatre batailles en un jour, fait inouï dans les annales militaires (Napoléon lui-même n'alla jamais jusqu'à trois). Mais son haut grade et ses victoires ne rendirent pas Lazare plus fier qu'auparavant, et tous les soirs le baiser filial accoutumé, n'en claquait pas moins franc sur les joues de la fruitière. Mais, hélas ! la guerre a des chances terribles, et un beau jour, le conquérant éprouva une mésaventure qui faillit le dégoûter à jamais de la manie des conquêtes. Voici le fait : comme il se baignait pour observer les mouvements de l'ennemi, la main appuyée sur un tronç d'arbre, et à peu près dans la posture de Napoléon pointant une batterie à Montmirail, le pantalon du général observateur craqua et se déchira par derrière où vous savez, laissant pendre et flotter un large bout de la petite chemise que Marthe avait blanchi et repassée la veille. A cette vue, les héros de Montreuil poussèrent de rire, aussi fort que l'eussent pu faire les dieux d'Homère, grands rieurs comme on sait. L'armée se mit à rire ; le général eut beau crier comme Henri IV, dont il avait lu l'histoire : « Soldats, ralliez-vous à mon panache blanc ! » On lui répondit qu'un panache ne se mettait pas là, et qu'on ne pouvait, sans faire injure aux couleurs françaises, les arborer sur une pareille brèche ; si bien que le pauvre général brisa sur le dos d'un mutin son bâton de commandement, et rentra dans ses foyers, triste et penaud comme les Anglais abordant à Douvres après la bataille de Fontenoy... Ce nom me rappelle une circonstance que j'aurais eu tort d'omettre, car elle influa beaucoup sur le caractère et la destinée de héros de notre histoire. Un pauvre vieux soldat qui venait de temps en temps chez Marthe, sa parente éloignée, fumer sa pipe au coin de l'âtre, et se réchauffer le cœur d'un verre de ratafia, n'avait pas manqué d'y raconter longuement comme quoi lui et le maréchal de Saxe avaient gagné la célèbre bataille. Je vous laisse à penser si ce récit inexact, mais chaud, avait dû enflammer l'imagination du jeune auditeur. Depuis lors, endormi ou éveillé, il entendait sans cesse piaffer les chevaux, siffler les halles et gronder les canons ; et, plus d'une fois, seul dans sa petite chambre, il se fit en pensée acteur dans ce grand drame militaire.

— Tirez les premiers, messieurs les Anglais ! — Maréchal, notre cavalerie est repoussée ! — La colonne ennemie est inébranlable ! — En avant la maison du roi ! — Pif ! pap ! baound ! baound ! — Bravo ! le carré anglais est enfoncé ! — A nous la victoire ! Vive le roi !

Le pauvre Lazare se croyait pour le moins alors écuyer de Louis XV, ou colonel. Une pareille ambition vous fait rire sans doute ! — C'est été miracle, n'est-ce pas, que le neveu de la fruitière pût s'élever si haut ? Oui, mais souvenez-vous que nous approchons de 1789, époque féconde en miracles, et écoutez :

Lazare, engagé d'abord dans les gardes françaises, malgré les larmes de sa tante qu'il tâchait en partant de consoler par ses caresses, ne tarda pas à devenir sergent. Puis le siècle marcha, et la fortune de bien des sergents aussi. Enfin de grade en grade, il devint... devinez. — Colonel ? Il n'y avait plus de colonel. — Ecuyer du roi ? Il n'y avait plus de roi. — Vous ne devinez pas ? Eh bien ! Lazare, le fils du cuisinier, Lazare, le neveu de la fruitière, devint général, non plus général pour rire, et en casque de papier, mais général pour de bon, avec un chapeau empanaché et un habit brodé d'or ; général en chef, général d'une grande armée française, rien que cela. Et si vous en doutez, ouvrez l'histoire moderne, et vous y lirez avec attendrissement les belles et grandes actions du général Hoche. Hoche était le nom de la famille de Lazare. Hâtons-nous de dire à sa louange que ses victoires, bien sérieuses cette fois, le laissèrent aussi bon que ses victoires enfantines à Montreuil. Aussi, lorsqu'un jour de revue arrivait, il y avait encore à une fenêtre, près de là, une bien vieille femme qui couvrait des yeux le beau général, haletant de plaisir et de crainte, et répétant comme vingt ans auparavant : « Mon Dieu ! mon Dieu ! il va tomber ! » Quant au cuisinier grondeur de Versailles, il était là aussi, émerveillé d'avoir donné un héros à la patrie, répétant avec un certain air de suffisance à ceux qui l'en félicitaient :

— Vous ne sauriez croire combien j'ai eu de peine à élever cet enfant-là ! Figurez-vous, citoyens, qu'à six ans il ne savait pas écumer le pot.

HÉGÉSIPPE MOREAU.

— (Voleur.)

## REVUE DE PARIS.

30 janvier, 1847.

La saison, qui s'annonçait sous des si brillants auspices, ne semble plus disposée à tenir toutes ses promesses : l'élan des fêtes s'est ralenti. On dirait que l'événement veut justifier les tristes prévisions des gens superstitieux qui se sont si fort alarmés en entrant dans une année dont le premier jour était un vendredi. Depuis ce jour, il est vrai, de sombres nuages ont rembruni l'horizon. Aux déastres de l'inondation succèdent les émeutes suscitées par la peur de la famine, — terreurs paniques, car l'activité des approvisionnements assure l'abondance à l'avenir ; on répand les millions pour remplir les greniers ; toutes les ressources disponibles du pays sont employées à payer les blés étrangers. La famine n'est plus à craindre, mais les dépenses faites pour prévenir ce malheur ont amené une crise financière, l'argent est devenu rare ; personne n'en a suffisamment, la banque de France elle-même est gênée. Dans cette situation, il est tout simple que l'on songe peu à danser. La classe moyenne, le commerce, la finance, s'abstiennent de donner des bals, les spéculateurs ont réduit leur train et fermé leurs salons ; il n'y a plus de fêtes que dans le très grand monde, dans ces hautes régions qui planent au-dessus des éventualités de la fortune et que les crises les plus formidables ne sauraient atteindre.

Les soirées de M. le duc de Nemours se distinguent toujours par le peu de personnes qu'on y voit figurer. Cette rareté tient à deux motifs : d'abord le prince est assez difficile sur le choix des personnes qu'il invite, et puis parmi le petit nombre d'élus, quelques-uns déclinent l'honneur qui leur est fait.

Pour être admis dans le salon de son altesse royale, il faut posséder deux avantages dont la réunion n'est pas commune par le temps qui court : — Il faut avoir à la fois un beau nom et une belle jambe.

Sur le chapitre de l'étiquette, le prince date du siècle de Louis XIV : il ne veut recevoir que des gens de haute race et d'ancienne noblesse. L'aristocratie financière, le commerce, les beaux-arts, la roture parlementaire, lui paraissent sans doute fort honorables ; mais il ne pense pas que ce monde-là soit fait pour hanter la cour. A très peu d'exceptions près, son altesse n'inscrit donc sur ses listes que des noms consacrés par le temps et parfaitement blasonnés.

Le prince n'est pas moins rigide sur l'article du costume. Dès le premier jour où ses salons s'ouvrent, il proscriit le pantalon, et depuis lors aucune considération n'a pu le déterminer à annuler ce vêtement irrévérencieux. Son altesse tient essentiellement à ce que ses invités se présentent en culotte courte. — Vieille noblesse et courte culotte, voilà le programme du pavillon Maroon.

Mais le plus grand prince du monde aurait beaucoup de peine à réformer nos mœurs sur ce chapitre fondamental du costume moderne.

Le duc de Montpensier serait beaucoup plus accommodant que son frère aîné ; il donnerait volontiers de brillantes fêtes où il admettrait tout Paris ; mais, par malheur, les princes ne sont pas libres de faire ce qu'ils veulent ; leurs moindres projets sont soumis à une haute juridiction ; ils ne peuvent se permettre la démarche la plus indifférente, la récréation la plus légère sans y être officiellement autorisés : — Ainsi, par exemple, chaque fois qu'ils vont au spectacle, c'est avec approbation et privilège.

L'autorité de la famille s'exerce dans toute sa respectable étendue, et s'adjoint ici l'autorité de la hiérarchie militaire, assujétissant des officiers généraux aux règles de la discipline. Les princes, casernés aux Tuileries, ne peuvent sortir le soir sans avoir demandé et obtenu la permission de dix heures, ou la permission de minuit.

A plus forte raison ne peuvent-ils donner des bals sans l'intervention et le consentement de l'autorité suprême. Bien qu'ils aient dépassé l'âge où l'on échappe à la tutelle, ils ne sont nullement maîtres ni de leurs actions ni de leur fortune. Un sage et prudent contrôle préside à toutes leurs dépenses et fixe l'emploi de leurs revenus particuliers. Ainsi, M. le duc de Montpensier n'est pas libre de dépenser à sa guise les magnifiques rentes dont l'hymen l'a doté ; pas plus que M. le duc d'Aumale ne peut prodiguer avec la liberté de la jeunesse l'opulent héritage du prince de Condé.

Il parait, du reste, que la dot de Mde la duchesse de Montpensier n'est pas aussi riche qu'on le supposait et qu'on l'avait dit. Les trente-quatre millions annoncés ont subi une modification imprévue. Voici le bruit qui court à ce sujet :

Lorsqu'il fut question pour la première fois du mariage de l'infante avec le duc de Montpensier, les agents matrimoniaux accrédités par la reine Christine déclarèrent que la jeune princesse apporterait à son époux une dot de trente quatre millions.

nom de Bourbon, furent pour beaucoup, sans contredit, dans la favorable accueil que reçut le projet de l'alliance espagnole, mais les trente-quatre millions eurent aussi leur poids dans la balance.

On calcula qu'avec de bons placements, à cinq pour cent, cela ferait au jeune couple dix-sept cent mille livres de rente, et qu'avec un tel revenu on peut tenir état de princes, et même faire encore de copieuses économies.

Dans toutes les notes diplomatiques qui s'échangèrent à propos de ce mariage, l'Espagne posait toujours son chiffre superbe de trente-quatre millions, — et il ne serait pas impossible que la majestueuse retentisse de cette somme eût aidé quelque peu notre gouvernement à mettre son chapeau de travers et à braver le mécontentement de l'Angleterre.

Les trente-quatre millions apparemment encore sur la minute du contrat ; — Mais quand l'hymen fut conclu, et lorsque les fondés de pouvoirs du prince demandèrent livraison de la dot, la Reine Christine, complétant la phrase de ses agents, répondit :

— Les fonds sont prêts et nous allons nous acquitter tout de suite. Présentez-vous chez notre trésorier et il vous comptera, sur l'heure, la dot convenue.

— Trente-quatre millions ? reprit le plénipotentiaire du duc de Montpensier.

— Oui, continua la reine, à Dieu ne plaise que nous voulions revenir sur un chiffre arrêté ! On vous comptera la dot stipulée : trente-quatre millions... de réaux.

Ce fut là le coup de théâtre, — le terrible complément de phrase qui réduisit d'une façon déplorable la fortune promise aux espérances du jeune prince. — Le réal vaut environ vingt-cinq centimes de notre monnaie. La dot s'élevait donc réduite des trois quarts, à peu près.

Aussitôt, de vives réclamations s'élevèrent. — Il n'a jamais été question de réaux, s'écrièrent les diplomates français.

— A-t-on parlé de francs ? demanda tranquillement la reine d'Espagne.

— En France, lorsqu'on dit trente-quatre millions, le mot franc, est toujours sous-entendu.

— En Espagne, on sous-entend réaux. Nous avons parlé dans notre langue, vous avez compris dans la vôtre ; le tort est de votre côté.

— C'est une escobarderie de votre part.

— C'est un malentendu, voilà tout, et nous n'y pouvons rien. La plus belle infante du monde ne peut donner que ce qu'elle a.

Il fallut bien se résoudre à la désastreuse réduction. Le mal était sans remède, puisque le mariage était fait. Une explication tardive prouvait qu'on s'était un peu trop hâté de conclure ; mais peut-être cet empressement avait-il son excuse dans la difficulté de maintenir longtemps une forme attitude vis-à-vis de l'Angleterre. — Au demeurant, et tel qu'il est, le parti est encore excellent, et le duc de Montpensier, malgré la diminution de la dot, s'estime heureux d'avoir épousé une princesse illustrée et charmante. Mais le prince n'a plus de son mariage que trois à quatre cent mille livres de rentes ; avec cette fortune, médiocre pour son rang, il ne peut se permettre les grandes fêtes ; il s'en tient donc, par ordre, aux petites soirées militaires dans son appartement du château de Vincennes, où les officiers de la garnison trouvent un accueil cordial, un punch flambant et de délicieux cigares espagnols.

On dansait lundi dernier chez Mde la duchesse de Galiera, dans le salon est un des plus brillants du faubourg Saint-Honoré. Le bal avait sa splendeur accoutumée. L'élite de la haute société parisienne et l'état-major du corps diplomatique composaient la réunion, Mme la duchesse de Galiera est la fille aînée de l'ambassadeur de Sardaigne, M. le marquis de Brigueole-Sales, dont la noblesse s'éleva jusqu'au royaume des cieux, car le noble marquis se piqua de descendre du saint François de Sales, — par la ligne collatérale, bien entendu.

A ce titre, l'ambassade de Paris appartenait de plein droit à M. de Brigueole ; c'était un héritage de famille, le bienheureux saint François ayant été à divers reprises ambassadeur des ducs de Savoie auprès des rois, de France, d'Henri IV et Louis XIII.

On dansait donc à l'hôtel Galiera et le bal était à son plus beau moment. M. le duc de Montpensier, qui ne manque aucune bonne fête, venait d'arriver, en gargon, sans princesse, et même sans être escorté de son aide-de-camp, M. le colonel Thierry, qui a failli périr dernièrement en avalant une arête de saumon, et qui est encore malade des suites de cette blessure ; — tout à coup une épaisse fumée envahit les appartements ; des cris d'effroi retentirent et dominèrent le bruit de l'orchestre ; un détachement de pompiers, le casque en tête et la sanglée aux reins, s'élança au milieu des danseurs ; — le feu est à l'hôtel ! — Vous vous représentez la scène ; quelques sommes s'évanouirent ; les plus vaillantes se sauvèrent. D'intrepides cavaliers apportèrent dans leurs bras la dame de leur pensée. Ce n'était rien pourtant, et un quart d'heure suffit pour maîtriser ce commencement d'incendie. Mais le parquet était mouillé ; le défilé avait été interrompu à peu près, et la fumée avait étouffé le bal.

Dans la soirée qu'il a faite à son théâtre en

arrivant à Paris, M. Alexander Dumas s'est montré fort content de la décoration de la salle. Il a complètement approuvé la distribution des loges, des galeries et de l'orchestre; les peintures et les ornements lui ont paru du meilleur goût; seulement, en élevant les regards jusqu'à la coupole d'où descend le lustre, l'auteur de Monte-Christo a demandé au peintre: Quel est donc ce nonseigneur presque nu qui conduit dans les nuages un char attelé de fringants coursiers?

—C'est Apollon, répondit l'artiste. —Je m'en doutais; mais pourquoi l'avoir choisi? Vous savez qu'Apollon n'est pas mon dieu. Je ne suis pas de cette religion-là.

Cependant, comme la religion d'Alexandre Dumas est tolérante, Apollon restera en place et continuera à répandre les lumières du lustre sur les spectateurs du théâtre Montpensier; nous ne consentirons jamais à dire théâtre historique.

PIERRE DURAND.

NOUVELLES D'EUROPE.

ANGLETERRE.

Lundi dernier, vers quatre heures, la ligne du Great Western Railway a été le théâtre d'un accident qui n'a pas de précédent dans les annales des chemins de fer. Le train d'Exeter à Londres (express) arrive ordinairement à Southall à quatre heures un quart. D'un autre côté le train de Londres à Exeter arrive à Southall en même temps que le premier. Le train d'Exeter avait dépassé la station d'environ 50 yards et marchait à toute vitesse, lorsqu'une des roues de la locomotive se brisa et les morceaux furent lancés dans différentes directions. L'un d'eux, du poids de 245 livres, tomba presque perpendiculairement sur l'impériale de l'une des voitures du train de Londres, éloigné alors d'environ 200 yards du point où l'accident était arrivé. Cette énorme masse de fer brisa le faible obstacle qui lui était opposé et tomba daplomb sur la tête de deux passagers qui furent tués sur le coup, plusieurs autres personnes furent plus ou moins grièvement blessées. Heureusement que le machiniste et son aide n'éprouvèrent aucun accident. On est effrayé à l'idée de l'épouvantable catastrophe qui serait inévitablement advenue à ce train, marchant à une vitesse de 50 milles par heure, s'il avait été privé tout à coup de ses deux ingénieurs.

—Le revenu du royaume uni de l'Angleterre et de l'Irlande pour l'année 1846, finissant le 31 janvier 1847, s'élevait à 253,790,135 7s. 5d., a été produit par les divers services, ainsi qu'il suit:—

Table with 3 columns: Category, £, s., d. Includes Douanes, Excise, Timbre, Contributions foncières, etc.

—Lundi dernier, au théâtre de Liverpool, un homme placé aux galeries d'amphithéâtre était sorti pendant l'entre acte. En voulant reprendre sa place il manqua la banquette sur laquelle il voulait s'asseoir, et fut précipité dans le parterre où il tomba sur deux dames. Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que l'homme et les deux dames en ont été quittes pour quelques contusions.

—Lundi dernier, vers dix heures du soir, les employés de la Douane ont saisi dans la Tamise un navire neuf appelé The Black Cat. Ce navire qui avait pris ses passeports pour Gibraltar était évidemment destiné pour les côtes de Portugal; il avait à bord trois mille armements complets et devait charger le lendemain 4,000 barils de poudre. L'ambassadeur du Portugal et les directeurs de la Douane n'ont pas encore arrêté la marche à suivre dans cette importante affaire.

POST SCRIPTUM.

DU TRENTE JANVIER, 1847.

Dans la Chambre des Lords, hier soir, le comte de Fitzwilliam et après lui lord Brougham ont mis sous les yeux de la Chambre le chiffre considérable des émigrations de pauvres quittant l'Irlande pour se rendre à Liverpool ou en Ecosse. Lord Aberdeen, en égard à la correspondance qui a lieu entre l'Angleterre et la France, au sujet des mariages espagnols, pense qu'il est convenable de terminer cette affaire aussi vite que possible.

Dans la Chambre des Communes, lord Palmerston, en réponse à une question, affirmé que

le gouvernement mexicain n'a point donné l'autorisation d'accorder des lettres de marque aux navires anglais pour courir sus aux navires des Etats-Unis.

—Le projet de loi autorisant la libre importation de grains en France jusqu'au 31 juillet prochain, a été adopté à l'unanimité par la chambre des Pairs. Le même soir, il a été présenté à l'approbation du roi.

—La malte de Madrid du 22 est arrivée jeudi soir à Paris; la reine avait accepté la démission des ministres, et Chargé M. Castro y Orozco de former un ministère.

—Le Moniteur donne l'état des importations de grains et de farines par les ports de la Méditerranée, de l'Océan et par les frontières de terre, durant la première quinzaine de janvier; elles s'élevaient à 385,268 hectolitres. Du 16 au 23, Marseille en a reçu en outre 361,117 hectolitres.

NOUVELLE ACTE DE CRUAUTÉ DU GOUVERNEMENT ESPAGNOL.

Quand donc le gouvernement Espagnol se lassera-t-il de répandre du sang? cette politique de cannibales croit-elle appeler les bénédictions du ciel sur le mariage de ses princesses; en poursuivant le cours des exécutions politiques dans lesquelles elle se délecte depuis si longtemps? Est-ce pour ajouter aux joies de Phénix, qu'elle vient de retirer un brave officier de la prison où il gémissait depuis un an pour le faire monter sur l'échafaud? Voici, en effet, le récit de l'exécution de don Domingo Martín, capitaine au régiment d'Estramadure, condamné à mort comme ayant pris part aux actes d'insubordination qui ont eu lieu au commencement de cette année.

La capitaine Martín, mis en chapelle, selon l'usage, pendant vingt-quatre heures, a montré beaucoup de courage. Plusieurs de ses amis, ayant obtenu la permission de lui faire leurs adieux, il a paru le moins ému de tous.

Le jour fixé pour le dévouement de ce brave soldat, vers dix heures du matin, le brigadier don Pascual Menacho, gouverneur de la place, a fait former en carré les troupes de différentes armes dont se compose la garnison. Ces préparatifs étaient à peine terminés, lorsque le condamné a fait prier le gouverneur lui-même de l'assister au lieu du supplice à titre de parrain, d'après la coutume reçue pour les exécutions militaires. Le vieux guerrier a accepté en plourant la triste mission qui lui était donnée.

Le patient, revêtu de son uniforme, en grande tenue, est sorti de la forteresse par le pont-levis; sa physionomie était sereine et sa démarche assurée. Deux aides de camp de régiments l'assistaient; il donnait le bras gauche à don Pascual Menacho, son parrain. Conduit en face de son régiment rangé en bataille, il a entendu debout la lecture de la sentence, et a marché ensuite vers le lieu de l'exécution.

Chemain faisant, il a supplié le major de la place de lui accorder la permission de commander le feu. Avant de s'asseoir sur la banquette où il devait recevoir les coups mortels, le capitaine Martín a remis au lieutenant un quadruple d'or pour le distribuer aux soldats de peloton, à qui il a recommandé de lui donner une mort prompte en le visant au cœur et à la tête. Peu d'instants après, une décharge a mis fin à son existence.

Avant de marcher au supplice, le capitaine Martín avait, par testament, légué 2,000 réaux (500 fr.) à des établissements de bienfaisance, 1,000 réaux (250 fr.) aux pauvres. Il a laissé à don Pascual Menacho, son parrain, 4,000 réaux (1,000 fr.) et tous ses équipements, ordonnant en même temps que sa paie pour le présent mois serait distribuée entre tous les corporaux et soldats de sa compagnie.

Enfin, il a légué 100 réaux (40 fr.) pour ceux qui l'accompagneraient au cimetière, où il a été conduit dans un corbillard.

Le capitaine Martín était âgé de vingt-quatre ans.

Voilà ce qu'est, en Espagne, le gouvernement des femmes!

MARSEILLE.—M. le lieutenant-colonel Courby de Cognard et cinq de ses compagnons de captivité, dont nous avons récemment annoncé la délivrance, ont enfin reçu la France. Le paquebot le Sphinx, parti d'Oran le 10, les a ramenés le 16 à Marseille. Voici leurs noms: MM. Courby de Cognard, lieutenant-colonel au Se d'Orléans; Lazard, lieutenant au Se d'Orléans; Thomas, sous-lieutenant au Se d'Orléans; Testar, sous-lieutenant au Se d'Orléans; Bernard, chasseur au Se d'Orléans. Les quatre autres prisonniers d'Alger, Kader, qui ont échappé au massacre dont la déroute fut le théâtre, sont restés à Oran, où leur présence est exigée par l'instruction d'un procès en instance devant le tribunal de cette ville. Dès l'arrivée de M. Courby de Cognard, M. le préfet, par une attention délicate, s'est empressé d'annoncer par le télégraphe à la famille du colonel, son heureuse arrivée à Marseille, et, dès le même soir, la nouvelle était connue à Tarbes; mais M. de Cognard, dont la santé était légèrement altérée par les fatigues de la traversée, devait rester trois ou quatre jours à Marseille pour s'y reposer.

—Une affreuse catastrophe a plongé, le 17 novembre, la ville de Salonique dans la désolation, et réduit à la dernière misère un nombre immense de familles. Le feu, ce terrible fléau qui visite si souvent et si cruellement la Turquie, y a de nouveau prononcé sa fureur. Aucun secours n'a pu en maîtriser la force. A huit heures du matin, un coup de canon tiré par la forteresse avait donné l'alarme; mais à cette heure-là, en plein jour, peu de personnes ont eu de craintes sérieuses. L'incendie avait pris naissance dans le quartier juif, dans un petit bazar situé entre le palais du Pacha et Sainte-Sophie; le feu était sorti d'une vieille maisonnette dont la propriétaire était absente pour le moment. En un clin d'œil les habitations qui

l'entouraient ont été étouffées par les flammes, et lorsque les pompes sont arrivées, le foyer de l'incendie était déjà devenu énorme. Un vent furieux, une véritable tempête activait ses ravages. Huit cent soixante maisons ont été consumées, parmi lesquelles il n'y a qu'une vingtaine de maisons grecques du côté de Sainte-Sophie et de Sainte-Élisabeth.

Faits Divers.

LE FILS AÎNÉ DE SIR WALTER SCOTT.—Sir Walter Scott, lieutenant-colonel dans le régiment de hussards, et fils aîné de l'illustre romancier, se mourait à Madras au départ des dernières lettres de l'Inde. On avait eu d'abord l'intention de l'embarquer pour l'Europe, mais on y a renoncé, n'espérant plus le sauver.

UN SCANDALE EN HAUT LIEU.—Un nouvel enlèvement scandaleux fait en ce moment le sujet des conversations de tous les cercles de Londres. La jeune personne qui s'est laissée enlever est la belle-fille du premier ministre de l'Angleterre, de lord John Russell. C'est miss Lister, fille aînée de feu lady John Russell, qui l'avait eue de son premier mariage avec lord Ribblesdale. Le ravisseur se nomme M. Maurice Drummond, troisième fils de M. Ch. Drummond, le riche banquier, et neveu du comte d'Auckland. On connaît depuis deux ans l'attachement des deux jeunes gens, l'un pour l'autre, et lord John Russell ne s'était opposé au mariage qu'à cause de leur extrême jeunesse.

Le 8 janvier dernier, la jeune fille quitta clandestinement la demeure de son tuteur et partit avec son amant, non pas pour Greena-Green, mais pour le continent. Les deux frères de M. Drummond partirent aussitôt, et les ayant découverts à Boulogne, ils ramenèrent immédiatement à Londres, et réintégrérent aussitôt la jeune fille sous le toit de son berceau. On croit qu'un mariage dans les formes ne tardera pas à terminer cette aventure romanesque de deux jeunes gens de vingt ans.

EN FINS DE MURAT.—Un journal de Tallahassee (Floride) raconte sur le prince Murat les anecdotes suivantes qui, nous n'avons pas besoin de rajouter, ne sont rien moins qu'authentiques.

Parmi les citoyens les plus éminents de la Floride figure le fils de Murat, roi de Naples, lequel, héritier du courage de son père, mais non de son chevaleresque amour pour la gloire, vit paisiblement dans une plantation. Il y a quelque temps il eut un duel: il se rendit tranquillement sur le terrain avec son chirurgien en fumant un cigare, puis, le moment venu, il fit feu. Son adversaire tomba et le chirurgien voyant le prince debout courut au blessé. Le prince qui avait le doigt brisé par la balle de son adversaire, dit au chirurgien, et lui dit: "Pourquoi allez-vous là? Je vous ai payé cent dollars pour venir ici et me retirer du corps le plomb que ce damné-là aurait pu m'y mettre; laissez-le payer pour lui. Coupez-moi le doigt, et s'il n'est pas content, je lui laisserai une autre balle dans le corps." Mais l'adversaire se déclara satisfait de ce qu'il avait reçu.

Le prince est passionné pour la chasse, et tout ce qui vole, nage, marche ou rampe est servi sur sa table. Il trouve délicieuses les tranches d'aigle, les cuisses de grenouilles, les hiboux bouillis et les cornettes roties. Il n'y a que la buse à laquelle il n'a pu s'habituer. "Je n'ai point de préjugé contre la buse, dit-il, mais j'ai beau en essayer, cette, frite, en soupe, je ne puis venir à bout de m'y faire." Parlez-vous, ajoutez le journal américain, parlez-vous d'un français pour découvrir les ressources étonnantes d'un pays.—(Courrier des Etats-Unis.)

LE DANGER DES VALENTINES.—Avant-hier une jeune fille, nommée Margaret Craig, employée dans une maison de Broadway, reçut une valentine qui l'affecta profondément. Que contenait cette satanique épître? On n'en sait rien, mais un sergent qui la pauvre fille croyait ignoré et était probablement révélu. Elle résolut de ne pas survivre soit à cette poigne, soit à ce déshonneur, et hâta son association d'idées, elle voulut faire elle-même sa toilette de mort. Elle se lava des pieds à la tête, mit son plus beau linge, frisa ses cheveux, et arrangea avec grand soin sa coiffure, de façon que les personnes chargées de l'ensevelir n'eussent plus qu'à la revêtir de ses habits. Elle se mit ensuite au lit et avala une houle pleine de laudanum. Elle était morte le lendemain matin, malgré tout ce qu'on put faire pour la sauver.—(Idem.)

POÉSIE.

Vingt personnes réunis d'un salon le 1er janvier, se sont mis à écrire sur une feuille de papier chacune leur rime, et lorsqu'il y eut vingt rimes, on les a présentées au poète Méry en le priant d'en faire des vers. On comprendra la difficulté d'une pareille versification en sachant que les vingt rimes étaient: — chouffeur, — trouble, — sautiller, — rouble, — Clairon, — dune, — pernon, — lune, — fusil, — oude, — grésil, — boucle, — baccarat, — couquib, — nacarat, — quelconque, — Argo, — jongle, — Camargo, — ongle.

Méry n'a pas hésité à entreprendre cette inépuisable besogne, et, en moins de rien, il a improvisé la pièce suivante de circonstance du 1er janvier.

A tous nos Curieux souhaite un — chouffeur, A nos législateurs les séances sans — trouble, A l'actrice en défilé un excellent — sautiller, Aux Français en Russie un grand dédain du — rouble! A Bulox (!) le retour de Mars et de — Clairon, Au marin le bonheur de vivre sur la — dune, A la Sainte-Chapelle un gothique — pernon, A Papéto Journet l'amitié de la — lune, Au soldat citoyen l'abandon du — fusil, A l'écrivain public un cousin pour son — oude, A moi, l'hiver sans froid, sans neige et sans grésil, Au saule qui jamais dans un ciel gris ne — boude. Au joueur un essai de neuf au — baccarat, A l'Arabe au désert des eaux à pleine — couquib, Au Juif-Erreur un bûche de velours — nacarat, A l'homme qui s'ennuie une douleur — quelconque! A Le Vétérinier point dans le signe d' — Argo, A l'Anglais du Bungalow un Anglais dans la — jongle, Aux danseuses du jour le pied de — Camargo, A l'auteur qu'on attaque une griffe pour — ongle!

(1) Commissaire de roi près la Comédie-Française.

LES FRAIS DE PROBITÉ.— Depuis long-temps l'honnête homme avait peine à faire ses frais; aujourd'hui il est exposé à se trouver en perte. Un postillon des environs de Maux, près Paris, ayant trouvé une montre, s'empressa d'en rechercher le légitime propriétaire: c'était un ancien commissaire-priseur, électeur influent et chaud partisan de M. Leboeuf. Le digne postillon, en faisant son devoir, n'avait point compté sur une récompense; mais son étonnement fut grand quand on lui reprocha de remettre une montre dont le veuve était casé. — Sa position de père d'une nombreuse famille ne lui permit pas de proposer de faire réparer le dégat à ses frais; mais nous savons que ses offres auraient été acceptées.

LE NEZ D'UN SERGENT MAJOR.— Ces jours derniers, la garde nationale de Voneq (Ardennes) était assemblée pour reconnaître les officiers nouvellement élus. Par ignorance ou par obli, personne n'avait pris les armes. Un sergent-major venait de terminer l'appel de sa compagnie, lorsqu'un énorme chien, la queue léante et pleine d'écume, s'élança sur lui, et d'un coup de dent lui enleva une partie du nez. Ce chien, que l'on dit enragé, disparut bientôt, emportant le nez du malheureux sergent-major, et personne, tant la stupeur était grande, ne songea à le poursuivre.

UN PRÉCEPTÉ PRIS A LA LETTRE.—La réputation du gamin de Paris a piqué l'amour-propre du Courrier de Saint-Etienne, qui met le trait suivant sur le compte d'un gamin de la localité:—

"Dernièrement, le susdit gamin, qui fréquente l'école des frères, rencontrant M. l'abbé R..., chargé de lui enseigner le catéchisme, passa près de lui sans le saluer. Le vicaire, assez surpris, l'arrêta et lui reprocha avec douceur ce manque de politesse; mais celui-ci, sans se déconcerter, lui répliqua vivement: "Ne m'avez-vous pas dit ce matin, monsieur l'abbé, hors de l'église point de salut?" Charmé de la répartie, M. l'abbé R..., qui se connaît en traits d'esprit, lui donna une petite tape sur la joue et lui dit: "Tu comprendras plus tard que la lettre tue et que l'esprit vivifie."



LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 26 FÉVRIER, 1847.

AFFAIRES DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

L'attention de nos hommes politiques est tournée depuis quelque temps du côté de la Nouvelle-Ecosse, car il s'est passé dans cette colonie, ces années dernières, des choses semblables à celles qu'on a vues en Canada. Un ministère puissant, possédant la confiance du pays, a dû céder et se retirer devant l'antagonisme qu'éprouvait pour lui le gouverneur.

Son successeur sir John Harvey, animé du désir bien louable d'arranger toutes ces difficultés à l'entente de rapprocher les deux partis belligérants de la fondre en un seul et de former un cabinet de coalition. Comme on devait s'y attendre, ses efforts n'ont pas été couronnés de succès, ses offres ont été repoussées avec dédain.

Sir John Harvey trouvant un ministère faible et incomplet au pouvoir, a pu peu comme celui que nous avons ici, parvenir à lui persuader de sanctionner un arrangement par lequel on devait offrir quatre sièges dans le conseil exécutif et la place de solliciteur général à l'opposition, qui devait être invitée à former un gouvernement de coalition à ces conditions. Les offres furent faites et rejetées. Si bonne que fut l'intention du gouverneur de la Nouvelle Ecosse, sa conduite dans cette circonstance ne fut pas celle d'un bon politique.

S'il se fut conduit en homme habile, il se serait évité tous ces désagréments; il n'aurait qu'à insister auprès de ses ministres actuels, qu'il eussent à compléter la formation du Cabinet, ou bien à résigner. Il devait savoir qu'un ministère de coalition sous notre forme de gouvernement est une absurdité. Comment espérer, en effet, que des hommes ayant des opinions différentes, sur la plupart des questions politiques, puissent s'entendre et travailler de concert: la chose est impossible.

La presse de cette ville contient déjà des allusions sur l'analogie de la position de Lord Elgin en Canada et celle de Sir John Harvey dans la Nouvelle Ecosse. A ce même égard que la politique suivie par Sir John Harvey sera celle de Lord Elgin; que les instructions de ces deux gouverneurs sont semblables, et que si celui de la Nouvelle Ecosse a pris l'initiative, c'est afin que le gouverneur-général puisse se guider dans sa politique à venir.

Nous espérons que si c'est le cas, lord Elgin profitera de ce qui est arrivé à la Nouvelle-Ecosse. En Canada un ministère de coalition à l'heure qu'il est, ne tiendrait pas quarante huit heures. Quant aux hommes du parti populaire qui voudraient former une telle coalition, il ne faut que leur citer les noms de Viger et Papien.

LES PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Les élections commencent lundi prochain à neuf heures du matin et se terminent à cinq heures du soir. Dans la ville, deux polls sont tenus dans chaque quartier, et trois dans les faubourgs. Nous indiquons dans notre numéro de ce jour les lieux des polls, et nous donnons les noms des candidats et des officiers-rapporteurs.

Nous avons eu à Montréal par le passé, tant de troubles, de violences et de fraudes, presque

toutes nos élections que nos citoyens ont lieu de craindre encore le renouvellement de pareilles scènes. Nous entendons des plaintes de tous côtés faites contre ceux qui président aux décrets préliminaires, à la confection des listes des électeurs, à la distribution des billets, etc. Si ces plaintes sont fondées, pourquoi quelque membre de la corporation n'en prend-il pas note et dans les prochaines assemblées ne demande-t-il pas une enquête. Nous savons que presque tous ceux qui sont employés à la corporation sont des partisans fanatiques, qui ont toujours prêt main forte à un parti dans la ville et qui cherchent à propager les haines et les divisions parmi nous; cette circonstance nous paraît une nouvelle raison pour nos conseillers municipaux de veiller avec zèle aux intérêts de leurs concitoyens. Nous voyons dans le conseil deux ou trois de nos membres se dévouer avec fidélité aux objets de leurs mandats et travailler avec énergie à le remplir. Mais n'est-il pas vrai que bien souvent ils ne sont pas secondés par leurs collègues? Alors leurs efforts sont infructueux et sans résultat. C'est aujourd'hui le moment de dire à ceux qui se portent candidats pour devenir membres du conseil de ville, qu'ils prennent l'obligation de travailler sérieusement à nos intérêts municipaux et que la ville aura les yeux sur eux.

De leur côté les citoyens ne doivent pas être inactifs. Nous sommes accoutumés à la lutte, et nous ne devons pas oublier que les tentatives de violences et de fraudes électorales de nos adversaires, au lieu de nous abattre et de nous détruire, nous ont toujours été profitables; témoin: la composition actuelle du Conseil de Ville. Alors nous devons redoubler d'énergie et d'activité. Les hommes que l'on oppose à nos Candidats ne possèdent pas la confiance publique, et sont tous les ennemis de nos intérêts et des partisans acharnés. Voici leurs noms:—

- Quantier Est. .... M. John Orr, " Centro. .... C. S. DaBloury, " Ouest. .... Col. Gury, " Ste. Anne ... Jas. Mathewson, " St. Antoine ... Jos. Shuter, " St. Laurent ... John Mulson, " St. Louis ... " " St. Jacques ... Wm. Ries, " Ste. Marie ... Jas. Henderson.

Dans la plupart des quartiers nous avons la majorité des voix. Mais faut-il pour cela que les électeurs remplissent les formalités, aient leurs cotisations, prennent des billets et votent. Sont-ils prêts? On nous dit qu'un grand nombre ne le sont pas. N'est-ce pas honteux! Cette apathie, cette négligence de quelques uns nuit aux intérêts de tous, et mérite certainement une censure sévère. Il faudrait publier les noms de ces personnes, afin de les signaler à l'animadversion publique. Ce serait peut-être un moyen de les punir.

On parle beaucoup en ville de l'organisation d'assommoirs qui doivent s'emparer des polls, et emporter les élections d'assaut. On a même placé sur les murs de la cité, ces jours passés, des avis propres à rappeler les jours fortunés des règnes des Sydenham et des Metcalfs. En voici des échantillons:—

" L. P. S. à votre poste ce soir, à vos loges respectives. Vive la Reine."

" DOLPHINS, assemblez-vous dans votre grenier ce soir, Vive la Reine."

" CAVALIERS, la trompette sonnera pour vous assembler ce soir. Vive la Reine."

On parle aussi des Oranistes de Rawdon qui auraient été gracieusement invités de venir faire nos élections. Nous devons exprimer franchement notre opinion sur toutes ces rumeurs.— Nous croyons qu'elles sont mises en circulation, comme les avis placardés sur la ville, pour effrayer le bon peuple de Montréal, et empêcher les électeurs d'aller voter.

Mais en même temps, comme il y a déjà eu tant de troubles et de violences en de semblables occasions et qu'il faut juger du futur par le passé, nous ne saurions trop mettre les autorités au fait des bruits courants.

Les citoyens respectables de tous les partis sont fatigués de cet état de choses et il est grand temps qu'on y mette fin. Nous avons lu avec plaisir un article du Herald à ce sujet qui contient d'excellentes suggestions sur les moyens d'empêcher le retour de pareilles scènes.

" Nous jugeons de l'avenir par le passé, dit ce journal, et nous ne craignons pas de prédire que des bandes d'assassins (crowds of robbers) vont marcher le premier de mars à travers la ville, armés de manches de haches et d'autres armes plus dangereuses encore. Nous savons aussi qu'à moins que quelques dispositions ne soient prises cela sera fait avec la plus grande impunité, que le sang de nos concitoyens peut couler impunément, et que les misérables qui l'auront versé, après avoir tranquillement leurs armes, après l'élection, en attendant une nouvelle occasion de les reprendre; ce sont là de notre part des paroles franches, que nous n'appliquons à aucun parti, mais que l'on sait être vraies. Les autorités vont-elles intervenir? Nous pouvons répondre: La magistrature non retribué n'interviendra jamais et ne saurait le faire efficacement. Le seul moyen serait de rendre responsable quelque officier, ayant une autorité suffisante, non seulement de la punition des coupables; mais du trouble et du désordre. L'officier rapporteur est bien la personne sur qui la loi fait tomber cette responsabilité d'empêcher le désordre autour de son poll, mais son autorité ne peut s'étendre qu'à un cercle limité; au delà cette responsabilité tombe sur les autorités ordinaires. Nos hésitations pas à déclarer notre conviction que c'est le devoir de l'exécutif d'imposer le magistrat de police qu'il doit remplir ce devoir de faire garder la paix et qu'on s'attend qu'il le remplira.

Que les murs de la ville soient couverts d'avis aux coupables, qu'on fasse des préparatifs pour faire respecter la loi et qu'on fasse des exemples. La loi est assez sévère. Un seul cas

d'application de ses dispositions pénales mettraient au retour de toutes les scènes de désordre.

Nous approuvons fort les opinions de notre confrère en cette occasion. Le gouvernement doit être responsable des troubles à nos élections.

Citoyens de Montréal, n'oubliez pas qu'aux prochaines élections, les candidats suivants doivent être élus :

- Quartiers Est. — MM. André Oulmet, Centre. — Wm. Smith, Ouest. — Wm. Lunn, Ste. Anne. — John Tully, St. Antoine J. Bourret, St. Laurent A. La Rocque, St. Louis. — J. Ward, St. Jacques J. U. Beaudry, Ste. Marie. — P. Lynch.

Voici la liste des officiers rapporteurs qui doivent présider aux prochaines élections municipales :

- Quartiers Est. — N. Dumas, H. O. Andrews, Centre. — Ulric Boudreau, Rt. Morris, Ouest. — Wm. S. Macfarlane, H. Whitney, Ste. Anne. — D. Masson, W. Spiers, J. Bell, St. Antoine. — G. E. Cartier, Rt. Mackay, J. Fisher, St. Laurent. — Benj. Holmes, W. Watson, S. David, St. Louis. — A. Girard, J. B. Homier, J. Doyle, St. Jacques. — P. J. Beaudry, T. O'Brien M. Solomon, Ste. Marie. — A. Montreuil, J. Ibbotson, B. Hayes.

ATTENTION.

Les électeurs ne doivent pas oublier lundi d'apporter au POLL leurs certificats et billets.

SECOURS POUR L'IRLANDE.

Le mouvement spontané de sympathie éveillé d'un bout du monde à l'autre par l'affreuse détresse de l'Irlande et de l'Ecosse, fait certainement le plus grand honneur à l'humanité ; mais nulle part ce mouvement est si noble, si beau, si admirable qu'aux Etats-Unis.

La recette de l'ambria à son dernier passage s'est élevée à près de \$60,000.

Table with 2 columns: Description of items (101 passagers, 300 tonneaux de fret, etc.) and Amounts in dollars and cents.

LA REVUE DE LEGISLATION ET DE JURISPRUDENCE.

— Va reparaitre incessamment et continuera de se publier à Québec mensuellement. La forme et le fonds de l'ouvrage seront pour l'avenir ce qu'ils ont été pour l'année expirée.

Il compte pour la perfection de l'œuvre sur la collaboration des membres du barreau en particulier, et encore sur celle des hommes instruits, ou qui appartiennent aux professions libérales.

A. CÔRÉ et Cie, propriétaires du Journal de Québec, et sera expédiée par la poste aux abonnés.

INCENDIE D'UNE CHAPELLE. — C'est avec regret que nous annonçons la destruction par le feu, le 24 du courant, de la jolie petite chapelle érigée seulement depuis un an et demie, à Notre-Dame de Stanbridge, sous les auspices de notre compatriote H. DesRivières, écrivain. Cette chapelle était attenante et faisait partie de son établissement de "La Malmaison."

A une assemblée des membres de la société d'agriculture du comté de Montréal tenu mardi dernier, pour la nomination des officiers, Moses J. Hays, écrivain, a été élu président, l'hon. A. N. Morin vice-président, Joseph Savage, écrivain, trésorier et A. Montreuil, écrivain, secrétaire.

NOUVEAU BRUNSWICK. — Le Neuchruncher du 18, reçu cette après-midi, contient le paragraphe suivant :

Nouvelle importante de Fredericton! — Nous avons appris, hier au soir, que les vacances dans le conseil exécutif ont été enfin remplies, mais d'une manière qui n'est pas très-satisfaisante pour la chambre d'assemblée, si nous en pouvons juger par ce que nous avons entendu dire.

UNE MAISON D'INDUSTRIE ET DE REFUGE. — Une assemblée a eu lieu ces jours passés en cette ville pour organiser un établissement de refuge et d'industrie pour les classes pauvres.

Nous avons reçu de l'honorable H. Sherwood, copie d'une requête à la législature afin d'abolir les lois d'usure. Nous ferons ce qui sera en notre pouvoir pour favoriser l'objet qu'il a en vue.

La malle d'Europe nous a apporté des lettres de Rome qui nous apprennent que notre digne évêque se porte bien et est tout occupé du bien spirituel de son diocèse, il avait eu une audience du St. Père qui l'avait reçu avec la plus grande bonté et lui avait dit qu'il voulait le revoir encore.

Monsieur Socrate surtout, dans toutes les villes où il passe, de visiter les établissements religieux et de bienfaisance publique. Il a vu à Laval M. Alphonse de Ratisbonne qui depuis sa miraculeuse conversion est entré au noviciat des Jésuites.

Celui-ci hésita d'abord, parce que, connaissant l'aveuglement de sa malheureuse nation, il croyait que ce serait peine perdue et dépense inutile que de faire un pareil établissement.

La livraison de l'Album pour ce mois, sera prête demain, (samedi) à nos bureaux.

Etat des Recettes et Dépenses du Gouvernement du Bas-Canada, depuis l'établissement de la Constitution jusqu'à nos jours.

Table with 4 columns: Trimestre finissant au, Recettes, Dépenses, Solde. Rows for 1815, 1816, 1817, 1818, 1819.

de la justice comprises dans la somme ci-dessus, furent de £6,398 stg., y compris le salaire des juges, ceux des procureurs et solliciteurs généraux, des shérifs, des coronaires, des protonotaires, des greffiers de la couronne, de la paix, et leurs déboursés et contingents.

En 1810, époque à laquelle l'Assemblée offrit de défrayer les dépenses nécessaires du gouvernement, ces dépenses s'élevaient à £45,835 courant, auxquels on doit ajouter £3,077, pour salaires d'officiers de la législature, et les contingents d'icelle; faisant en tout £48,912 courant.

En 1818, lorsque le gouverneur sir John Sherbrooke demanda à l'Assemblée de voter les sommes nécessaires pour les dépenses annuelles de la province, le montant requis par l'estime mis devant la chambre fut de £66,731 sterling.

En 1823, les estimés furent de £62,309 stg., dont £17,717 pour l'administration de la justice et £6,686, pour les dépenses de la législature.

En 1825, la dépense, en 1825, fut de £69,527 stg., dont £11,113 pour les dépenses de la législature, et £17,322 pour la justice, le revenu de £144,660 et.

En 1829, le revenu net en 1829, la part du Haut-Canada payée, fut de £125,245 cour.; la dépense, de £55,309.

En 1832, le revenu net de l'année finissant au 10 octobre 1832, fut de £174,473 courant, la dépense pour l'année étant de £153,994 stg., dont 18,565 stg., pour la législature, £20,319 stg., pour la justice, £9,000, pour le canal de Chambly, £12,778 pour des améliorations intérieures, les frais d'une élection générale, un recensement, et des dons pour des institutions charitables et littéraires, £29,225 pour les fins d'éducation.

En 1833, le revenu net en 1833 fut de £200,957 courant, et la dépense de £84,829 courant, y compris l'intérêt de la dette publique pour l'année, qui s'élevait jusqu'à £23,214; les dépenses de la législature furent de £27,357.

En 1834, le revenu net fut de £251,783 courant, et la dépense de £52,453, courant, l'intérêt de la dette publique s'étant accru jusqu'à £11,257. Dans ce montant sont compris £65,454 pour les dépenses de la législature.

En 1835, l'estime pour l'année de 1836, demande des subsides de pas moins de £612,766 courant, l'intérêt de la dette publique s'étant accru à £142,145 courant, et les dépenses de la législature à £31,000.

Le dernier recensement, fait en 1844, fixe la population du Bas-Canada à 690,782 (ce qui fait une augmentation de 178,863, depuis 1832) dont, 624,307 sont d'origine française, 11,895 nés d'Angleterre, 43,392 d'Irlande, 13,393 d'Ecosse, 85,660 du Canada d'origine anglaise, et 1329, du continent de l'Europe.

EMIGRANS ARRIVÉS A BOSTON. — Voici, nous dit le Boston Post, la statistique que nous avons pu nous procurer à des sources officielles et authentiques, sur le nombre des passagers qui sont arrivés par navires, de l'étranger, dans le district de Boston et de Charleston pendant les quatre trimestres qui se sont terminés au 30 septembre dernier.

Table with 4 columns: Trimestre finissant au, Hommes, Femmes, Sexe non total. Rows for 1815, 1816, 1817, 1818, 1819.

MEXIQUE. Nos lecteurs ont pu voir, par notre dernière dépêche télégraphique, que le bruit de la mort

de Santa-Anna n'avait aucun fondement. Nous avons reçu depuis nos journaux de la Havane jusqu'au 6 février; en les parcourant, nous avons acquis la conviction qu'un nouveau renouveau dans l'administration, peut-être même, une nouvelle révolution couve, dans ce moment, au Mexique.

Les dernières dates de Vera-Cruz sont du 2 février, et celles de Mexico du 29 janvier. La plus grande confusion, la consternation même régnait dans la capitale. Le ministère avait donné sa démission, et le Congrès avait pris la résolution de se dissoudre le 1er février.

Le clergé avait refusé, comme nous l'avons dit déjà, de donner une seule piastre pour la poursuite de la guerre, et s'était déclaré l'ennemi acharné de Santa-Anna, contre lequel il fomentait un pronunciamento dans le Congrès.

En 1810, époque à laquelle l'Assemblée offrit de défrayer les dépenses nécessaires du gouvernement, ces dépenses s'élevaient à £45,835 courant, auxquels on doit ajouter £3,077, pour salaires d'officiers de la législature, et les contingents d'icelle; faisant en tout £48,912 courant.

En 1818, lorsque le gouverneur sir John Sherbrooke demanda à l'Assemblée de voter les sommes nécessaires pour les dépenses annuelles de la province, le montant requis par l'estime mis devant la chambre fut de £66,731 sterling.

En 1823, les estimés furent de £62,309 stg., dont £17,717 pour l'administration de la justice et £6,686, pour les dépenses de la législature.

En 1825, la dépense, en 1825, fut de £69,527 stg., dont £11,113 pour les dépenses de la législature, et £17,322 pour la justice, le revenu de £144,660 et.

En 1829, le revenu net en 1829, la part du Haut-Canada payée, fut de £125,245 cour.; la dépense, de £55,309.

En 1832, le revenu net de l'année finissant au 10 octobre 1832, fut de £174,473 courant, la dépense pour l'année étant de £153,994 stg., dont 18,565 stg., pour la législature, £20,319 stg., pour la justice, £9,000, pour le canal de Chambly, £12,778 pour des améliorations intérieures, les frais d'une élection générale, un recensement, et des dons pour des institutions charitables et littéraires, £29,225 pour les fins d'éducation.

En 1833, le revenu net en 1833 fut de £200,957 courant, et la dépense de £84,829 courant, y compris l'intérêt de la dette publique pour l'année, qui s'élevait jusqu'à £23,214; les dépenses de la législature furent de £27,357.

En 1834, le revenu net fut de £251,783 courant, et la dépense de £52,453, courant, l'intérêt de la dette publique s'étant accru jusqu'à £11,257. Dans ce montant sont compris £65,454 pour les dépenses de la législature.

En 1835, l'estime pour l'année de 1836, demande des subsides de pas moins de £612,766 courant, l'intérêt de la dette publique s'étant accru à £142,145 courant, et les dépenses de la législature à £31,000.

Le dernier recensement, fait en 1844, fixe la population du Bas-Canada à 690,782 (ce qui fait une augmentation de 178,863, depuis 1832) dont, 624,307 sont d'origine française, 11,895 nés d'Angleterre, 43,392 d'Irlande, 13,393 d'Ecosse, 85,660 du Canada d'origine anglaise, et 1329, du continent de l'Europe.

EMIGRANS ARRIVÉS A BOSTON. — Voici, nous dit le Boston Post, la statistique que nous avons pu nous procurer à des sources officielles et authentiques, sur le nombre des passagers qui sont arrivés par navires, de l'étranger, dans le district de Boston et de Charleston pendant les quatre trimestres qui se sont terminés au 30 septembre dernier.

Table with 4 columns: Trimestre finissant au, Hommes, Femmes, Sexe non total. Rows for 1815, 1816, 1817, 1818, 1819.

MEXIQUE. Nos lecteurs ont pu voir, par notre dernière dépêche télégraphique, que le bruit de la mort

A Québec le 23 du courant, la Dame de P. O. Chauveau, Ecuyer, M. P. a mis au monde un fils.

Mariages.

En cette ville, le 15 du courant, par Messrs Fay, curé, George Boucher de Boucherville, écrivain, avocat, résident à Ayliner, comté de l'Ontario, fils aîné de l'hon. P. de Boucherville, et Dlle. Marie-Louise Gregory, fille du Dr. S. Gregory, ci-devant de Pokessee, N.-Y., le mariage a été célébré d'après les rites de l'Eglise Anglicane.

Deaths.

A Montréal, le 25 du courant, Dame Aglaé Collin, épouse du Dr. P. E. Brassard. Ses funérailles auront lieu lundi prochain à Longueil.

MARCHANDISES ENDOMMAGÉES PAR LE FEU.

LES Sous-signés ayant transporté leur Magasin au No. 1011, rue Notre-Dame, vis-à-vis MM. Savoy et Soy, et M. S. Astor, fourrier. Remercient leurs pratiques et le public en général pour l'encouragement qu'ils ont reçu. Ils continueront à rendre leur Magasin de MARCHANDISES ENDOMMAGÉES PAR LE FEU, à des prix assez bas pour que les familles y trouvent de grands avantages à les visiter. Leur magasin sera ouvert LUNDI prochain 1r MARS.

LIBRAIRIE CANADIENNE. PAPISSERIES FRANÇAISES, CHAPEAUX FRANÇAIS, FROMAGE DE CHEVRE, E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3.

PROVINCE DU CANADA. B. C. COUR DE CIRCUIT. District de Montréal, CUIT. LUNDI LE PREMIER JOUR DE FÉVRIER, MIL-HUIT-CENT QUARANTE SEPT.

PRESENT: HYPOLITE GUY, Ecr., un des Juges Circuit pour le District de Montréal. NOEL D'ARCHE Aîné, Marchand de la paroisse Ste. Marguerite de Blairfré, dans le Circuit de St. Jean, dans le District de Montréal. DEMANDEUR.

JULIEN BOURGEOIS Forgeron et JEAN BAPTISTE MAILLOUX, Menuisier, tous deux de la dite paroisse Ste. Marguerite de Blairfré, DÉFENDEURS.

LA Cour ordonne sur motion de F. H. MARCHAND, Avocat du Demandeur, qu'en autant qu'il appert par le retour de l'huissier, au Bref de sommation émané en cette cause au JUILIEN BOURGEOIS l'un des Défendeurs a, laissé son domicile dans cette Province et ne peut être trouvé dans le District de Montréal, que lui le dit JUILIEN BOURGEOIS par un avertissement à être deux fois inséré dans la langue anglaise dans un papier nouveau de la dite Cité de Montréal appelé The Echo, et deux fois en langue française dans un papier nouveau de la dite Cité de Montréal, appelé La Revue Canadienne, soit notifié de comparaitre et de répondre à la demande du dit Demandeur, sous avertissement à être deux fois inséré dans tel avertissement, et qu'à défaut par le dit JUILIEN BOURGEOIS de comparaitre et de répondre à la dite demande dans le temps susdit, il soit permis au dit Demandeur de procéder comme dans une cause par défaut.

Par la Cour, J. MCGILLIS, C. C.

AVENDREA CE BUREAU La deuxième livraison de l'Album pour 1847.

Sommaire de cette Livraison. Réponses à une éptre aux femmes de M. Nibelle, (poète) par Madame Virginia Letellier. — Quelques souvenirs inédits et peu sérieux d'une assemblée fort sérieuse, (suite), par un Anonyme. — ETUDES HISTORIQUES. Des mémoires en France au moyen-âge; par Roux-Ferrand. — Un Pastel, par Emile Deschamps. — Les Juifs, par M. Cerbeer. — Christine ou le baler du Roi, par Madame Desbordes-Valmore. — La revue du mois, par Louis O. Le Tourneur. — MUSIQUE: Galopade, dédiée à A. B... — Ma Reine, paroles de P. Vincennes, musique de B. Peckert. — Albina, valse.

Dernier avis aux Retardataires. Nous regrettons d'avoir à prévenir quelques uns de nos abonnés, que nous allons rayer leurs noms de nos listes, s'ils ne paient immédiatement la balance de leur abonnement de 1846.

Aux Instituteurs. MM. Les Instituteurs du Canada qui veulent avoir la Revue et l'Album à moitié prix doivent payer un an d'avance d'ici au jour prochain.

LE Comité des Souscripteurs pour la publication et la distribution gratuite, sous forme de pamphlet, de la LECTURE de M. PARENT sur l'Étude de l'Économie Politique, annonce une première distribution comme suit:

Table listing subscription counts for various regions like Bas-Canada, District de Québec, Trois-Rivières, and de Montréal.

Chaque secrétaire d'école et chaque curé du District de Montréal trouvera un exemplaire déposé pour lui chez MM. FABRE & Cie, à Montréal.

Dès que des Agences seront établies à Québec et Trois-Rivières, nous leur adresserons les exemplaires destinés à leurs districts.

Messieurs les Souscripteurs qui n'ont pas encore reçu leurs exemplaires, sont respectueusement priés de passer chez M. D. E. PAPINEAU, Notaire, rue Notre-Dame où ces exemplaires ont été déposés pour eux.

AVIS.

UNE Assemblée Publique des Membres de la Société d'Agriculture du Comté de Beauharnais, aura lieu à l'Hotel de M. EACHERN, Durham, Ormstown, Jeudi, le 25 Février prochain, à MIDI, pour l'élection des officiers du Comité de Régie de la dite Société, pour les deux années suivantes, en conformité de l'acte du Parlement Provincial.

L. G. BROWN, Président.

Beauharnais, 1 Février, 1847.

Failite de Harkin & Badeau.

TOUTES personnes endettées à la Failite de Harkin & Badeau, sont requises de payer immédiatement aux Soussignés Syndic, au Bureau de M. Jean Brunneau rue St. Joseph, autrement leur comptes seront mis entre les mains d'un Avocat pour être collectés.

MAURICE CUVILLIER, J. D. BERNARD, JEAN BRUNEAU, Syndics.

5 fév.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU COMTÉ DE BEAUHARNAIS.

L'EXHIBITION D'HIVER DE CETTE SOCIÉTÉ pour les ÉTALONS, les TAUREAUX, et LE GRAIN DE SEMENCE, aura lieu à l'Hotel de Mr. EACHERN, au village de Durham, Ormstown, JEUDI le 25e jour de FÉVRIER courant, et les prix seront distribués, d'après les listes imprimées, et les conditions publiées.

Par ordre R. H. NORVAL, Secrétaire

Beauharnais, 12 Février.

Soc d'Agriculture

DU COMTÉ DE MONTRÉAL.

UNE ASSEMBLÉE des Souscripteurs aux FONDS de cette SOCIÉTÉ, sera tenue au PALAIS DE JUSTICE, de la Cité de Montréal, MARDI, le VINGT-TROISIÈME jour de FÉVRIER courant, pour l'ÉLECTION des OFFICIERS, et des MEMBRES, pour les deux années suivantes.

Par ordre J. M. FERRES, Secrétaire.

12 fév. 1847.

J. N. WALKER & Cie.,

MACHINISTES,

Faubourg St. Joseph, rue Joseph, No. 65.

INFORMENT respectueusement leur amis et le public qu'ils sont maintenant prêts à exécuter et réparer toute sorte d'ouvrages en cuivre, et à poser les cloches. Ils nettoient et réparent les lampes, etc. etc.

AVIS PUBLIC.

LE Bureau Catholique des Examineurs des Instituteurs du District de Montréal s'assemblera, MARDI, le DEUX MARS prochain, au PALAIS DE JUSTICE de cette ville, à DIX heures du matin, pour l'Examen des Instituteurs qui désirent obtenir un Brevet ou Certificat de Capacité tel que prescrit par la loi.

GEO. WEEKES, Secrétaire.

Montréal, 16 Février, 1846.

TAPISSERIE A VENDRE.

3000 PIECES de Tapisserie, de toutes couleurs, et d'une grande variété de patrons.—A vendre à bon marché au No. 177, Rue St. Paul.

LOUIS PLAMONDON.

Montréal 12 février 1847.

REVUE CANADIENNE

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

NOUVELLE LIGNE DE DILIGENCE POUR BURLINGTON.

TRAJET POUR \$4.

La Ligne de Diligence du Peuple, en Estafette, commencera à être en opération LUNDI, le 18 Janvier courant, entre BURLINGTON et MONTRÉAL, partant de cette dernière place tous les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI à DEUX heures P. M., couchant à St. Jean et repartant le lendemain matin à 7 heures pour arriver à Burlington dans la soirée du même jour.

Cette ligne de Diligence qui a été établie pour l'utilité et le confort des Marchands, ne sera pas encombrée ni arrêtée par les malles: Les Marchands qui sont en route pour l'Angleterre, via Boston ou New-York ne seront pas retenus en route par cette ligne qui sera toujours munie d'excellents chevaux et de bonnes voitures ainsi que de conducteurs attentifs et soigneux, et les Propriétaires n'épargneront rien pour contenir les voyageurs.

Des EXTRAS seront toujours prêts. Toutes les commandes seront exécutées avec soin. On se charge de Paquets, &c., qui seront soigneusement remis à leur adresse. On peut s'assurer des sièges à l'Hotel DONEGANA et de DALEY, à l'ÉCHANGE et au Bureau, à l'Hotel FELLER, rue St. Paul.

- List of agents for the diligence line: J. LUCKIN, WATSON & Cie, N. BELLARD, T. CAMPBELL, VICTOR ADAMS, S. S. SKINNER.

AVIS.

LES Soussignés, propriétaires et tenanciers du village de St. Hyacinthe donnent avis qu'ils s'adresseront aux diverses branches de la Législature Provinciale, à sa prochaine Session (ou à la suivante si les détails se trouvaient insuffisants) pour demander que le dit village soit incorporé, et que la désignation des limites du terrain qui sera sous le contrôle de la Corporation soit laissée à l'Exécutif.

- List of names: MAURICE BUCKLEY, ET. LECLERC, Jos. BISTOEAU, D. G. MORISON, M. FLAMONDON, L. R. BLANCHARD, C. BEAUREGARD, J. B. ST. DENIS, LEONARD BOVIN, GEO. F. BARNAS.

SITUATION D'INSTITUTRICE DEMANDÉE.

UNE Dame veuve d'origine anglaise désirerait trouver une situation, dans une école à la ville ou à la campagne comme institutrice dans les langues anglaise et française. Elle préférerait enseigner dans une famille et peu fournir les meilleurs recommandations.

S'adresser à ce Bureau, Montréal 15 janv. 1847.

VOYAGE A LA TERRE SAINTE,

PAR MESSIRE LEON GINGRAS,

DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

CET OUVRAGE, impatiemment attendu du public Canadien depuis plus d'un an, est prêt à être livré à l'impression. Deux volumes in octavo, beau papier, prix de la somme de 12s. pour l'ouvrage.

Le Soussigné est nommé SEUL AGENT pour Montréal Des LISTES de Souscription seront déposées chez E. R. FABRE & Cie. et chez MM. CHAPPELLE & LAMOTHE, Libraires.—Ainsi qu'à l'Évêché.

G. N. GOSSELIN, Agent. Montréal, 15 janvier, 1847.

A Vendre par le Soussigné.

- List of items for sale: 1000 QUARTS de PIATRE à Engrais de la meilleure qualité, 200 drabs de Grande Morue Verte, 200 quarts de Morue, 200 drabs d'Arichat, 200 drabs de Baie St. George, 200 drabs de Maquerreau, 100 quarts Morue de Table, 50 quarts de Saumon, 200 barils de Heurre, 50 Tonnes de Mélasses, 30 Loucils de Tabac en feuille de l'Amérique.

22 janv. JOHN TIFFIN.

SOCIÉTÉ DISSOUE.

AVIS est par le présent donné que la société existante sous le nom et raison de Bellevue et Terroux marchands à Montréal a été dissoute le 1er déc. dernier par le consentement mutuel des deux associés soussignés. L. J. Bellevue seul, est autorisé à régler les affaires de la ci-devant société.

LOUIS J. BELIVEAU, ROBERT TERROUX. 15 janv. 1847.

L. J. B. prend occasion d'avertir ses amis et le public qu'il continuera les affaires à la même place et qu'il s'efforcera de mériter l'encouragement de ceux qui voudront bien l'honorer de leur pratique.

VENTE DE

Marchandises d'Hiver

POUR VIDER LE MAGAZIN.

J. B. BROWN avertit respectueusement que dans la vue de vider entièrement son magasin.

IL VEND MAINTENANT

Tout son fond à des prix si bas que les familles ne peuvent s'empêcher de venir le visiter et d'acheter non seulement pour le présent mais pour le futur. On est respectueusement invité à venir visiter. 213 rue Notre-Dame. 5 fév. 1847.

MANUEL DE LA TEMPERANCE,

APPROUVÉ PAR NN. SS. LES EVÊQUES,

PAB MR. CHITTY.

A VENDRE:

A l'ÉVÊCHÉ DE MONTRÉAL, Rue St. Denis. Chez LE DR. CÔTÉ, Diogiste, Coin des rues Notre Dame et St. Denis. " Jos. Roy, Ecr. Rue St. Paul.—Et chez tous les libraires de cette ville. 1s. 3d. le volume et 12s. la douzaine. 15 janv.

NOUVELLE LIGNE

DE DILIGENCE

POUR BURLINGTON.

TRAJET POUR \$4.

La Ligne de Diligence du Peuple, en Estafette, commencera à être en opération LUNDI, le 18 Janvier courant, entre BURLINGTON et MONTRÉAL, partant de cette dernière place tous les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI à DEUX heures P. M., couchant à St. Jean et repartant le lendemain matin à 7 heures pour arriver à Burlington dans la soirée du même jour.

Cette ligne de Diligence qui a été établie pour l'utilité et le confort des Marchands, ne sera pas encombrée ni arrêtée par les malles: Les Marchands qui sont en route pour l'Angleterre, via Boston ou New-York ne seront pas retenus en route par cette ligne qui sera toujours munie d'excellents chevaux et de bonnes voitures ainsi que de conducteurs attentifs et soigneux, et les Propriétaires n'épargneront rien pour contenir les voyageurs.

Des EXTRAS seront toujours prêts. Toutes les commandes seront exécutées avec soin. On se charge de Paquets, &c., qui seront soigneusement remis à leur adresse. On peut s'assurer des sièges à l'Hotel DONEGANA et de DALEY, à l'ÉCHANGE et au Bureau, à l'Hotel FELLER, rue St. Paul.

- List of agents for the diligence line: J. LUCKIN, WATSON & Cie, N. BELLARD, T. CAMPBELL, VICTOR ADAMS, S. S. SKINNER.

BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL

Extrait.

Montant du aux personnes qui ont déposé le 31 Aout 1846. £10,603 1 5 20 Nov.—Montant déposé durant les trois mois finissant à cette date. £11,427 3 10 Do Montant retiré. 5,746 7 11 Augmentation depuis le 31 Aout 5,730 15 11

Cr. Montant dû aux personnes qui ont déposé à cette date. £16,833 17 4 La Banque sera ouverte comme d'ordinaire TOUS LES JOURS de DIX heures à TROIS, et les SAMEDIS et les LUNDIS de SIX à HUIT heures.

Par ordre du Bureau JOHN COLLINS Caisier. Banque d'Épargne de la Cité et District de Montréal, 4 déc. 1846.

DILIGENCE

Montréal et Québec.



TRAJET EN DEUX JOURS.

Le Public est respectueusement informé que les Soussignés ont établi une LIGNE DE DILIGENCE qui laissera Montréal et Québec TOUS LES JOURS, (excepté les Dimanches). Elle partira de l'Hotel Leblanc à Montréal Place de la Douane.

Le plus grand soin a été donné au choix de conducteurs sages et polis, et les Diligences sont très confortables. Les passagers qui les honoreront de leur patronage, seront traités avec le plus grand soin.

La Diligence s'arrêtera aux Trois-Rivières, à l'Hotel Bernard et à l'Hotel de M. Ostrom. Le Bureau de la Diligence sera tenu à l'HOTEL LEBLANC, Place de la Douane, Montréal, où il y aura des extras à toute heure. Tout bagage extra doit être laissé au Bureau de la Diligence, le soir, où un y portera la plus grande attention.

W. ROBINSON, T. & T. LECOMTE, S. & C. HOUGH, MICHEL GAUVIN. Propriétaires, Montréal, Québec. Agents à Montréal, G. LEBLANC, O. GOUIN.

1 décembre.

Le Soussigné étant devenu acquéreur de toutes les créances dues à la FAILITE de NOEL CINQUAIRE, avertit ceux qui doivent à la dite failite de venir payer immédiatement le montant de leur compte au No. 117, rue St. Paul, porte voisine de B. Brewster, coin de la rue St. François-Xavier, ou sinon, leurs comptes seront mis entre les mains d'un Avocat.

LOUIS PLAMONDON. Montréal, 15 déc. 1846.

A VENDRE ou A LOUER,

UNE BELLE TERRE toute en culture, située près du village St. Laurent, à 7 milles de distance de la ville de Montréal, contenant environ 60 arpents en superficie, bûche de Maison, Grange et autres bâtiments.

Pour les conditions s'adresser à M. Pierre Verdon, au dit village St. Laurent; à M. François Desautels, Montréal, ou au soussigné J. A. LABADIE, N. P.

A VENDRE de gré à gré.

UN Superbe terrain situé au faubourg St. Antoine de cette Ville, de 55 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a depuis la Rue St. Antoine, où il est borné en front, jusqu'à la Rue St. Janvier où il est borné en arrière, joignant d'un côté à Henry Lamb Ecr. et d'autre côté au représentant Koester, avec deux maisons et autres bâtiment dessus construits.

Pour les conditions s'adresser au Soussigné, J. A. LABADIE, N. P. 12 janv. 1847.

A VENDRE,

1. UN TERRAIN sur la rue de la Fabrique ou Marché-Neuf, de 108 pieds de front sur 80 pieds de profondeur, avec deux Maisons de 51 pieds de front chaque, y compris les passages, voûtes et autres bâtisses, rapportant l'une, un loyer de £400 et l'autre un loyer de £450 par année.

2. Un autre terrain sur la rue St. Vincent de 156 pieds de front sur 104 pieds de profondeur avec une maison de 29 pieds et une autre de 55 pieds de front et autres bâtisses, rapportant un loyer de £200 par année.

3. Un autre terrain au Côteau Barron, de 270 pieds de front sur 165 de profondeur.

4. Un autre terrain situé au Pied du Courant, de 100 pieds de front sur 89 pieds de profondeur.

5. Un autre terrain situé au même lieu, de 50 pieds sur 100 pieds.

Un quart du prix seulement sera exigible après la ratification de l'acte de Vente demandé par l'acquéreur, ou quatre mois après la date d'icelui, dans le cas où il ne serait pas demandé une telle ratification, et le reste du prix sera par termes faciles. Pour les conditions s'adresser à SERAFINO GIRALDI ou à ALEXIS GIARD, Avocat, 22 janv.

SLEIGHS! SLEIGHS! SLEIGHS!

LES soussignés disposent maintenant de leurs fonds de charbon de bois d'Hiver, à une réduction de 25 POUR CENT de leurs prix ordinaires.

M. & P. GAVIN, Coin des rues Bleury et Craig. Montréal 29 janv.

A Vendre à ce Bureau.

AFFICHES

POUR MAISONS A LOUER.

Montréal, 12 février, 1847.

IMPORTANT AUX MARCHANDS! & C.

LES MOULINS de FITZGERALD, informant le public qu'ils ont reçu plusieurs de ces célèbres Moullins qu'ils offrent en vente.

DESRIVIERES & DEMPSY, No. 28, rue St. François-Xavier.

10 nov.

GRAND ASSORTIMENT

DE POELES NOUVEAUX.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fondrières des États-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poèles Banner, Victory, Farmer, Troy et Air light, et les célèbres Poèles de cuisine à patente de Buck, poèles de salon à grille, Pneu box Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poèles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés. Les poèles patentés de Buck et les poèles Air light de Troy, sont adaptés également à brûler du bois, du charbon ou du coke, et seront vendus, à l'essai, pour un mois. Il ne faut que s'en servir pour en être satisfait. Les poèles de salons, Air light, (de différents patrons et grandeurs) sont d'un fini parfait, d'une apparence chaste et belle, embellis par des ornements de bon goût et supérieurs en qualité et sur le rapport de la forme à tout ce qui a jamais été offert en ce genre sur le marché. Ces poèles de salons sont vraiment des meubles élégants et à bon marché et comme ils sont construits sur le principe des Air light, ils sont expressément calculés pour donner beaucoup de chaleur avec peu de combustible. La quantité d'ouvrage en relief, augmente la surface rayonnante de manière à lui donner le double du pouvoir d'un poêle de même dimension construit sur l'ancien plan.

Les cylindres pour brûler le charbon ou le coke pour des passages, anti-chambres ou bureaux etc., sont simples de construction, joignant à la fois, l'élégance, la beauté du travail, l'économie du charbon, et la durée; une visite est respectueusement sollicitée.

BARRÉTT & HAGAR, 109 rue St. Paul. 23 Octobre.

MONTRES, BIJOUTERIE, ARGENTERIE, etc.

L. P. BOIVIN,

Le Soussigné vient de recevoir de New-York et d'Angleterre, une partie de son assortiment d'ARTICLES EN BIJOUTERIES, et autres parmi lesquels se trouvent: Montres en or émaillées pour Dames, Montres du riches do Messieurs, Chaines-Gardes en or, Chaines-Courtes et Clefs en or, Rubans à la Louis-Philippe avec ornements en acier et en or, Lorgnettes Doubles en or et en acier, do Simples do Epinglettes à toupie, do topaz et émaillées, Boucles d'Oreilles, nouveau goût, Bagues de Dames et Mrs., en grande variété, Ecritoires (Ladies companions), plumes en or et plumes en acier. Fusils, Brasses, Paniers Français, Portemanteaux et un assortiment de marchandise de goût et de fantaisie, Réervoirs de première qualité, Canifs Ciseaux, etc.

UN assortiment étendu de Parfumerie Française de la meilleure qualité et par le Erromanga de Liverpool, une collection riche de montres patentées en or et en argent de manufacture anglaise, etc., etc. Montréal, Juillet, 184.

L. P. BOIVIN,

Orfèvre et Bijoutier.

Rue St. Paul No. 80.

VIENT de recevoir 2 caisses EAU DE COLOGNE, de J. M. FARINA, qu'il offre en gros et en détail, à des prix réduits. 9 octobre 1846.

PORELAINE,

FAYENCE ET VERRERIES.

1200 Papiers et Boucails contenant un assortiment complet et général de tous les articles en cette ligne, à vendre à très bas prix, soit tel qu'empacé originairement ou réempacé par douzaine, à la demande des acheteurs.

H. B. SMITH & Co. Rue St. Paul, 11 sept.

F. CARLISLE,

DOREUR,

166. Rue Notre-Dame. 166.

MONTREAL.

FABRICANT de Cadres de Miroirs et de gravures, monte et vernit les Cartes Géographiques, redore les vieux articles, nettoie et vernit les vieilles peintures etc, etc. { No. 166 Rue Notre-Dame, vis-à-vis Messrs. Gibb et cie. N. B. Toutes commandes seront reçues avec reconnaissance et exécutées avec expédition,—à des prix modérés. 28 juillet, 1846.

MONTRES EN OR

RECEMMENT reçues de Londres et de Genève, quelques Montres en Or d'une qualité supérieure, aux emblèmes de la Feuille d'Erable en relief. A vendre par L. P. BOIVIN. Marché-Neuf, 6 oct.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.

15 TONNES Rum Jamaïque, 10 Barriques Brandy Martel et Hennessy, 10 ditto Gin de Keups, 40 Balles Boucans, 30 Quarts Vinagre, 100 Caisnes Chandelles de Damoulin et Supercaceti.

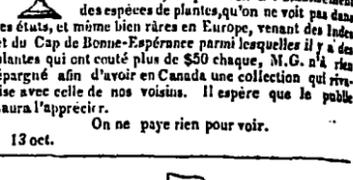
DESRIVIERES et DEMPSY.

AVIS public est par les présentes donné que M. Louis G. Normand, de l'Assomption, et Dame Thérèse Normand, veuve de feu Pierre Auger, ne peuvent révoquer la procuration qu'ils ont donnée au soussigné tant que les dettes de la succession Normand ne seront pas acquittées, ainsi que comportait la dite procuration faisant partie de l'acte de partage passé devant MM. Girouard et Brault, notaires, et tel que le leur a intimé le soussigné par le ministère de M. C. A. Brault, Notaire, et en conséquence les personnes qui peuvent avoir quelque affaire à régler avec la dite succession, sont priées de s'adresser au soussigné, comme par le passé. LOUIS DELAGRAVE, Procureur des héritiers Normand. 29 janv.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT.

Rue Côté, derrière la banque de Montréal.

M. GUILBAULT, à l'honneur d'un grand nombre d'amateurs de Belle plantes qu'il vient d'arriver d'une excursion dans le sud et qu'il a rapporté avec lui une quantité de plantes les plus rares, et ce qu'il regardait en ce moment d'Europe, forme la collection, la plus étendue, qui ait été offerte en Canada. Il invite les dames et messieurs à venir la visiter, afin de juger de l'étendue de la collection; on peut voir à l'établissement des espèces de plantes, qu'on ne voit pas dans les états, et même bien rares en Europe, venant des Indes et du Cap de Bonne-Espérance parmi lesquelles il y a des plantes qui ont coûté plus de \$50 chaque. M. G. n'a rien épargné afin d'avoir en Canada une collection qui rivalise avec celle de nos voisins. Il espère que le public saura l'apprécier. On ne paye rien pour voir. 13 oct.



NOUVELLES MARCHANDISES.

BEAUDRY ET FRERE,

No. 127, RUE NOTRE-DAME.

(Vis-à-vis l'Eglise Anglaise.)

VIENT de recevoir par le Great-Britain, P. B. bin, le Calcutta, l'Erromanga et le James Campbell, et attendent par d'autres vaisseaux sur le point d'arriver, un assortiment complet de marchandises d'autant, parmi lesquelles sont les articles suivantes, savoir: Châles de toutes descriptions, Cashmere et mousses de laine du dernier goût, Soie caraculé et autres descriptions, Draps piots et castors, différents couleurs, Dreeskin et Casimir, Draps fins pour Dames et Messieurs, Etolles à veste, du dernier goût, Flanelles, Couvertes et Plaidés. Le tout à des prix très modérés. 18 septembre.

VOITURES, SLEIGHS, CARROSSES.

No. 127, Grande rue St. Laurent.

M. J. M. GAUTHIER, Facteur de Voitures, Carrosses, Sleighs, &c., No. 127, Grande rue St. Laurent, quelques portes plus loin que le Nouveau Marché, informe respectueusement les habitants de Montréal, qu'il vient d'arriver de Londres et de Paris, et qu'étant un possesseur des patrons les plus récents et appréciés par le mode, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier, d'une manière à mériter une part du patronage public. Ses prix en toute circonstance seront raisonnables. M. G., a en mains une grande variété de Sleighs. Les réparations et le peinture de voiture seront faites avec ponctualité et la plus grande attention. Montréal, 9 déc. 1846.

PELLETIERES.

Le soussigné a maintenant reçu par le GREAT BRITAIN, LADY SEATON et le ZEALOUS son assortiment ordinaire et choisi de Pelleteries, constant en Martre naturelle, Ecureuil, Renard, Castor, Neutrin, Vison, Loutrou, Loup marin lustré et naturel et aussi des souliers de Chevreuils de Lorette et des Brevettes.

A vendre à bon marché à l'ancien établissement, maison de Chapellerie de Londres, une porte au nord de la place d'armes, rue Notre-Dame. ANDREW HAYES. Décembre.

FAITES ATTENTION

TAPIS A L'HUILE, VENDRE au magasin de M. A. LAFLAMME, No. 110, Marché à Font, 4000 visons de TAPIS FLEURIS, de fleurs et tendeurs assortis, pour Chambres, Passages et Escaliers, ainsi que pour tables, miroirs, etc., et autres Toiles, le Sours Côté, pour différents usages; Toile, pour Chapreaux, Caspote et Matelassés, etc.

A LOUER.

UNE MAISON en pierre à deux étages avec tagement situé dans le village de Nicolet, ar. cave, hangar, écurie, jardin et autres dépendances. Cette place a été occupée depuis huit ans par M. Woodworth. Pour les conditions s'adresser au propriétaire sur les lieux. LS. BEAUCHEMIN. 23 croche.

LACOSTE & MORIN

Notaires Publics,

Bureau coin des Rues St. Laurent et des Fortifications. 26 janv. 1847

J. P. Leprohon, Avocat,

A ETABLIE SON BUREAU,

RUE ST. VINCENT, No. 8.—Octobre